



Plan national de lutte contre le VIH & amendement Mariani :

Pendant que Roselyne Bachelot annonce les bonnes feuilles du futur plan national, les députés de la majorité renvoient les malades mourir dans leur pays.

Aujourd'hui, Roselyne Bachelot annonce dans Libération les bonnes feuilles du Plan National de lutte contre le VIH & les IST. Il est bien ce plan, dommage qu'avant même sa sortie, toute une partie soit déjà bonne pour la poubelle.

Car pendant que Roselyne Bachelot organisait la fuite dans la presse du futur plan, qui comporte une partie thématique sur la prévention et l'accès aux soins des populations immigrantes / étrangères, l'Assemblée Nationale votait un amendement restreignant le droit au séjour pour les étrangers gravement malades.

Jusqu'à présent, une carte de séjour temporaire était délivrée à tout étranger dont la gravité de l'état de santé nécessitait une prise en charge médicale dont il ne pouvait bénéficier dans son pays d'origine. L'amendement voté cette nuit sous l'impulsion de Messieurs Mariani & Besson, introduit la subtile nuance de la « disponibilité dans le pays ».

Problème : la formule votée ne prend pas en compte la quantité de traitements accessibles dans le pays d'origine, ni leur coût, ni même la qualité du système sanitaire etc... Besson et Mariani considèrent donc que les personnes peuvent être soignées dans leur pays dès lors qu'un laboratoire distribue quelques médicaments dans la capitale, même s'ils sont hors de prix, et qu'il n'y en aura pas assez pour tout le monde.

Ce sera en tout cas suffisant pour leur refuser un titre de séjour en France. Les personnes malades qui ont actuellement une carte de séjour pourront aussi se voir opposer un refus de renouvellement.

Le message est clair : rentrez mourir chez vous, on paie le charter.

Si AIDES se félicite de l'annonce d'un plan national qui propose un véritable changement de paradigme en termes de prévention et de dépistage, la fête est pour le moins gâchée par l'adoption par l'Assemblée Nationale de mesures qui – outre leur caractère ouvertement xénophobe – auront des répercussions dramatiques en termes de survie des personnes touchées, mais aussi en termes de santé publique sur le territoire français.

Près de 10 millions de personnes attendent déjà un accès au traitement dans les pays du Sud. Grâce à cet amendement indigne, ils seront encore plus nombreux ! Merci Monsieur Mariani.

**La France, patrie des Droits de l'Homme ?
Oui, mais de l'Homme français, Monsieur !**
